



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- absents : 0
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

L'an deux mille vingt et un et le 8 décembre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, M. PUGET MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME. CABERO M. DOMENEGUETTY, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET), MME TOULZE (POUVOIR A MME. CELERIER), MME. CABERO (POUVOIR A MME. FERRE), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO).

Etaient absents excusés :

MME. MONIQUE GUEDES est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/108

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que le Comptable public a transmis à la Commune une proposition d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet d'un recouvrement après la mise en œuvre de toutes les actions dont le Trésorier dispose pour recouvrer les sommes.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal que ces créances concernent les exercices 2017 et 2018 pour des recettes relatives au paiement des factures pour les ALAE, ALSH et la restauration scolaire, ainsi que certains loyers (logements d'urgence).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur de la liste 3134330212 pour un montant de 785.04 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le **14 DEC. 2021**

ID : 031-213105612-20211214-D_2021_108-DE

Décide :

A l'unanimité,

- D'accepter l'admission en non-valeur des créances de la liste 3134330212

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 14 DEC. 2021
- Affiché le 14 DEC. 2021



M. Guedes

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire